

de contacts diplomatiques et ont exprimé l'espoir qu'il serait possible de parvenir à un règlement négocié. Après un examen approfondi de la situation, le Conseil a convenu que l'Alliance devait rester ferme en conjugant la force et la résolution avec la volonté de rechercher des solutions par des moyens pacifiques.

9. Les ministres ont pris note des améliorations apportées par les pays membres à leurs contributions en forces, en vue notamment de faire face à l'aggravation du risque militaire due à la détérioration de la situation à Berlin. Des unités ont été renforcées, et leur degré de préparation a été amélioré. Une force mobile d'intervention a été créée. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de programmes communs en matière d'études et de fabrication d'armements ainsi que dans les domaines des communications et de l'infrastructure. Les ministres ont également pris note des progrès accomplis par le Conseil dans l'étude des problèmes à long terme que pose l'accroissement des moyens de dissuasion et de la puissance défensive de l'Alliance. Ils ont chargé le Conseil permanent de poursuivre très prochainement l'examen de ces questions urgentes.

10. L'Alliance atlantique ne menace personne. Dans la conjoncture actuelle, l'Alliance doit plus que jamais veiller à sa défense en raison de l'accroissement constant du potentiel militaire du bloc communiste et de l'intention manifeste qu'a celui-ci d'étendre sa domination. Tant que le bloc communiste ne consentira pas à un désarmement véritable, les pays de l'Alliance doivent continuer à accroître leurs forces et à moderniser les armements pour être en mesure de faire face à toute forme d'attaque. Ce n'est qu'en augmentant sa capacité de défense que l'Alliance pourra continuer à décourager l'agression communiste. Cette tâche exigera plus d'efforts et d'esprit de sacrifice de la part des nations de l'OTAN; mais le danger croissant qui manifestement les menace ne laisse pas d'autre choix.

11. En examinant la question des plans civils d'urgence, et en particulier la protection de la population civile, le Conseil a reconnu que ces plans constituent un élément essentiel de l'effort de défense des pays de l'OTAN.

12. Dans le domaine économique, le Conseil a noté que, conformément à une décision prise à la précédente réunion ministérielle, une mission de hautes personnalités avait été nommée pour étudier les moyens d'aider la Grèce et la Turquie dans leurs efforts pour accélérer la mise en œuvre de leurs programmes de développement économique et améliorer le niveau de vie de leur population. La mission soumettra son rapport au Conseil avant la fin du mois d'avril 1962.

13. Les ministres ont souligné l'importance pour les pays membres, non seulement de relever leur niveau de vie tout en maintenant une structure économique capable de supporter la charge d'un système efficace de défense, mais encore d'accroître l'aide accordée aux pays en voie de développement. L'économie des pays de l'OTAN est beaucoup plus forte aujourd'hui qu'au moment où l'Alliance a été fondée. Pour que ces progrès se poursuivent, les ministres ont souligné également qu'il conviendrait d'accroître et de renforcer la coopération entre les pays membres.

14. La prochaine réunion ministérielle du Conseil aura lieu à Athènes du 3 au 5 mai 1962.